

Foire aux questions



HERVE PUPIER

Centre de Formation Professionnelle Métiers du Chien

Adresse : 135 Impasse des Chênes Blancs – 26780 Malataverne
Téléphone : 09 62 62 85 78 – Mail : HP@hervepupier.com
Siret : 811 491 554

Site internet : <http://www.hervepupier.com>

Boutique en ligne : <http://www.hervepupier.com/boutique>



LES FORMATIONS AU CENTRE

A. LES ATTESTATIONS, DIPLOMES ET CERTIFICATIONS

- **Que nous remettez vous en fin de formation ?**
 - Pour chaque module de formation qu'elle quelle soit, nous vous remettons une attestation de formation avec une mention de qualité de travail (12 possibles) dont les éléments sont : -Moyen+ -Bon+ -Très Bon+ -Excellent+
- **Vos attestations et certifications sont-elles suffisantes pour exercer ?**
 - Techniquement parlant, nos formations en elles mêmes sont suffisantes pour exercer dans les domaines travaillés. Règlementairement et dans tous les cas, vous serez soumis au passage de l'attestation de capacité, prévue par la loi du 6 Janvier 1999. Nous vous fournirons toutes informations à ce sujet au cours de votre formation.
- **Quelles sont les différences entre les attestations et les certifications ?**
 - Quelque soit la formation effectuée, vous obtiendrez une attestation de formation du centre avec la mention adéquate.
 - Les certifications conseiller canin et conseiller canin technicien spécialisé sont soumises à diverses obligations et résultats (entres autres : qualificatif Très bon minimum, application du code de déontologie et charte de qualité etc.)
- **Concernant les formations Educateur canin faites dans d'autres centres.**

- Possibilités d'obtenir les certifications «conseiller canin » et/ou «conseiller canin technicien spécialisé » en suivant l'une ou les journées de regroupement que vous trouverez dans la rubrique Formations du site www.hervepupier.com

B. LE SUIVI

- **La formation Conseiller canin technicien spécialisée terminée, a-t-on un suivi post-formation ?**
 - Pendant 12 mois après la fin de votre formation, nous restons à votre disposition pour tous renseignements concernant la mise en place de votre projet dans tous les domaines.

Nous pouvons également intervenir directement, sous certaines conditions, à la mise en place de votre projet dans tous les domaines (juridiques, fiscaux, commerciaux, techniques).

C. LES CONDITIONS D'ADMISSION

- **Y a-t-il un âge et un niveau d'études obligatoires pour accéder à vos différentes formations ?**
 - Minimum 16 ans révolus, avec autorisation parentale pour les personnes mineures.
 - Fin d'études secondaires souhaitée. (Fin 3 ème)



- Y a-t-il un âge limite pour entrer en formation et exercer ?

- Il n'y a pas d'âge requis. Nous avons des personnes de tous âges, des jeunes, des moins jeunes.

Suivant les activités que vous envisagez, un bon état de santé est recommandé.

- Ces métiers sont ils accessibles si je suis une femme ?

- 60 % environ de nos stagiaires sont des femmes et travaillent tout aussi bien que les hommes.

D. QUESTIONS DIVERSES

- Doit-on venir obligatoirement avec un chien pour faire vos formations ?

- Non, il n'est pas obligatoire de venir avec son chien. Nous allons vous présenter et travailler avec vous de nombreux chiens, en particulier dans les parties pratiques de la formation. Toutefois c'est avec plaisir que nous vous recevrons avec votre chien, bien entendu. Il suffit de nous prévenir lors de votre inscription. Nous pourrons ainsi ensemble travailler avec votre propre chien.

- Peut-on avoir un entretien préalable au centre avec le responsable Monsieur Pupier Hervé avant de s'inscrire à une formation ?

- Oui bien entendu. Il vous faudra préalablement vous entendre pour un rendez vous fixe avec lui.

- Vos formations sont-elles suffisantes pour exercer ?

- Nos formations vous apportent des bases très solides aussi bien en Psychologie canine qu'en techniques de manipulation en rééducation canine suivant le cursus de formation choisie.

Elles vous permettront d'aborder environ 70 % des chiens qui vous seront présentés par vos clients. Mais il est évident qu'une expérience de terrain reste obligatoire pour accéder à tous les chiens, c'est la raison pour laquelle, nous proposons à ceux ayant suivi des formations chez nous de pouvoir accéder ensuite à des modules de stages de formation supplémentaires et ciblées, voir à revenir sur certaines sessions.

- Nos anciens stagiaires après quelques mois de travail nous demandent fréquemment ces modules supplémentaires. Mais une première formation a également pour but, outre le fait qu'elle vous permet de pouvoir accéder à un emploi, de nous permettre de vous conseiller sur tel ou tel secteur d'activités, voir plusieurs et aussi de vous permettre à vous même d'apprécier si vous avez les qualités requises dans ces domaines.

- Peut-on faire les différents modules de formation séparément ?

- Oui. Que ce soit pour des raisons d'organisation personnelle, de temps, ou des raisons financières, vous pouvez aménager votre cursus de formation. N'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons des solutions ensemble.



- Votre formation est plus courte que dans certains autres organismes de formation. Pourquoi ?

- Nous pourrions effectivement organiser des formations de plus longue durée, avec des sujets tels que des heures et des heures de cours sur les origines du chien, sur la physiologie du chien, les grandes familles du canidé, les structures de la vie cynophile et un très grand nombre de sujets ou il existe suffisamment d'ouvrages et de documentations diverses très accessibles, pour que nous en fassions des sujets de formation qui ne ferait que grossir la durée mais aussi les prix des dites formations.

Par contre nos formations axées sur la Psychologie canine, la rééducation canine, les chiens à problèmes, les disciplines sportives avec et sans mordant, les interactions humains chiens et la mise en application technique sur le terrain nous semblent beaucoup plus judicieux pour les métiers que vous souhaitez faire.

E. PRISES EN CHARGE ET AIDES

- **Votre formation peut elle être prise en charge par un organisme ?**
 - Les demandeurs d'emploi peuvent obtenir une aide totale ou partielle du montant de leur formation auprès du conseil régional de leur région et ce, en passant par leur Pôle Emploi.
 - Des aides sont très fréquemment accordées aux stagiaires effectuant nos formations.
 - Afin de pouvoir présenter votre demande d'aide il vous faut retirer une documentation sur le site ou nous la demander.

- Différents organismes tels que Fongecif, Agephip, Cnasea, Pôle emploi etc... peuvent vous accorder des aides pour votre formation. Il vous appartient de prendre contact avec ces organismes.
- Il en est de même pour certaines aides à la reconversion. Certains passent également par le biais de Centre communaux d'action sociale pour préparer leur dossier.
- **Est-ce vous qui vous occupez des demandes d'aides à la formation ?**
 - C'est à vous à solliciter les différents organismes susceptibles de prendre en charge tout ou partie du coût de votre formation. Pour cela, vous devez vous adresser aux Pôles emplois, Missions locales, conseils régionaux etc.
 - Ces organismes vous demanderont systématiquement la documentation technique et les devis pro format de la formation.
 - Cette documentation et ce devis peuvent être téléchargés sur le site ou nous être demandée par mail ou par téléphone.
 - Le centre de formation est là pour former des stagiaires aux métiers du chien et à suivre ceux ci dans l'évolution et l'atteinte de leur projet. Il n'a pas à intervenir dans la conception ou l'étude d'une demande de financement, sauf à fournir les documents demandés par ces organismes de financement.



LES COURS A DISTANCE

- Je ne m'y retrouve pas dans les différents modules de cours à distance qui sont proposés et je ne sais pas lequel choisir
 - Il existe 4 possibilités :
Module 1 : Commander les cours en élevage canin.
Module 2 : Commander les cours en psychologie canine, comportements du chien et éducation.
Module 3 : Commander les cours en Création et installation dans les métiers du chien.
Le pack 1+2+3 : Commander l'ensemble des 3 modules.
- S'il existe un doute dans votre choix, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous aiderons à faire le bon choix qui correspond à vos attentes.
- Pendant la durée des études des cours avons-nous une assistance en cas de problèmes ?
 - Pendant toute la durée de vos cours, vous avez une assistance permanente et une réponse à toutes vos questions. Il vous suffit pour cela de prendre contact par téléphone avec votre service formation.
- Les modules sont proposés avec un paiement comptant ou en 3 fois. Si j'opte pour un règlement en 3 fois est ce que je reçois tous mes cours en une seule fois ou au fur et à mesure de mes règlements ?
 - Si vous avez commandé vos cours par le biais de notre paiement sécurisé et avez opté pour un règlement en 3 fois, la totalité de vos cours vous est envoyé avec les évaluations y afférent. Il en est de même si vous avez commandé par courrier et joint 3 chèques à votre commande.

- Y a-t-il un délai pour faire mes cours ?
 - Nos élèves sont très différents aussi bien au niveau des âges, de la compréhension que des disponibilités de temps.

Ce n'est pas aux élèves à s'adapter à nous mais bien à nous à nous adapter à la disparité de nos élèves.

Nous n'imposons donc aucun délai dans vos études ni dans le renvoi de vos évaluations. Chacun étudie à son rythme.

- Faites-vous des cours pour accéder à la profession de comportementaliste canin ?
 - Réponse du responsable Hervé Pupier : En ce qui concerne notre établissement, il est hors de question de former des comportementalistes canins tel qu'ils déclinent leurs interventions dans le cadre de leur travail.

Par expérience, un client qui a des problèmes avec son chien cherche des conseils mais cherche surtout de l'aide technique associée à ces conseils.

Le vrai professionnel du chien dans le cadre de l'éducation et du dressage doit avoir toutes les qualités requises théoriques et techniques pour répondre à l'attente de la clientèle. C'est le cas du Conseiller canin qui outre la formation en Psychologie canine par correspondance se doit de suivre le niveau 2 technique de la formation conseiller canin technicien spécialisé. Celui qui se décline uniquement comme comportementaliste canin n'a quasiment jamais de pratiques techniques et l'un ne peut aller sans l'autre dans le cadre de l'éducation.

Bien sur que nos cours en Psychologie canine vous permettront de donner les conseils que peut donner un comportementaliste canin mais ce n'est pas notre but.



Ce qui est appelé le comportementalisme fait partie intégrante de nos formations. Un conseiller canin compétent doit connaître correctement les interactions humains - chiens pour pouvoir conseiller son client.

Le comportementaliste ne connaît souvent strictement rien en rééducation canine. Nous ne pourrions pas empêcher certains (la profession, si on peut appeler cela une profession, n'étant pas réglementée) de s'auto-ériger ou de s'auto-proclamer comportementaliste canin après avoir suivi nos cours.

Mais je reste on ne peut plus clair sur ce sujet : nous ne faisons pas de cours pour cet objectif, et nous n'associerons jamais notre nom avec un ancien stagiaire ou élève se déclinant avec cette qualification puisque j'estime que cette qualification et cette soit disant profession ne devrait même pas exister à elle seule, mais faire partie intégrante du métier de conseiller canin professionnel ou et de conseiller canin technicien spécialisé.

Je vous conseille, pour en savoir plus sur le sujet des comportementalistes canins de lire le long sujet traité sur cette catégorie d'acteurs (c'est le cas de le dire) du chien sur le site <http://www.metier-comportementaliste-canin.com/>

EDUCATION CANINE

- **Je voudrai mettre mon chien en éducation chez vous, combien cela coute-t-il ?**
- Chaque chien est différent, chaque programme est un programme spécifique et adapté à votre chien et pas à un autre.

Les tarifs comme les durées et cadences de programme ne peuvent être établis qu'une fois avoir vu le chien et abordé avec vous vos objectifs.

- **Qui va s'occuper de nous en éducation avec notre chien ?**
- Nous sommes deux personnes à nous occuper du centre d'éducation canine :
 - **Roseline Gay**, éducateur canin et conseiller canin technicien spécialisé, formée à nos méthodes de travail et signataire du code de déontologie et charte de qualité, qui s'occupe de la majorité des chiens en éducation canine et dont vous pouvez retrouver le site internet à : <http://www.roseline-gay.fr>

Et

- **Hervé Pupier** qui intervient sur tous les cas difficiles et complexes en complémentarité de Roseline Gay.
- **Utilisez-vous les coups pour éduquer un chien ?**
- Il s'agit là bien entendu d'une question posée par plusieurs visiteurs et de façon récurrente. Je crois que la réponse à cette question se trouve dans l'état d'esprit même de tous les sujets que vous pouvez retrouver sur le site.
- Néanmoins, nous répondrons à cette question en disant simplement que si nous avons envie d'utiliser les coups, l'envie ou le besoin, nous ferions de la boxe, pas du chien.
- **Prenez-vous des chiens en pension éducation ?**
- Bien sur. Nous prenons en nombre très limité, qualité de travail oblige, des chiens en Pension éducation ou rééducation que ce soit pour des programmes de travail simples ou complexes.
- Dans les cas de problématiques comportementales, nous acceptons tous les chiens sans aucune exception quelque soit la race et les troubles présentés.



- Bien entendu, en fin de programme de pension éducation ou rééducation, votre venue quelques jours en formation avec nous et votre chien sera indispensable à la répercussion sur vous du travail effectué. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

QUESTIONS SUR LES METIERS DU CHIEN

- [Peut-on vivre des métiers du chien ?](#)
- **Le métier d'éleveur canin :**

Il existe de nombreux éleveurs canins dont la plupart sont des élevages dit familiaux ou amateurs.

Même si la réglementation Française prévoit la qualité de professionnel à tous ceux faisant au moins deux portées par an, la grande majorité de ces éleveurs exerce cette activité en revenus supplémentaires à leur profession qui bien souvent n'a rien à voir avec le chien.

Les éleveurs qui exercent cette activité à titre principal voir unique sont beaucoup moins nombreux.

La concurrence reste importante dans ce secteur, les uns n'ayant pas les mêmes contraintes que les autres. Viennent se greffer dans cette concurrence, tous les particuliers faisant une portée par an (à vérifier) n'ayant quasiment aucune contrainte fiscale et tous les revendeurs (animaleries).

Tous ces acteurs ne pratiquent, bien entendu pas les mêmes tarifs de vente. Ce qui implique une concurrence que l'on peut qualifier sans aucun doute de déloyale. Vient s'ajouter le caractère très aléatoire des revenus tirés de cette activité. Chienne vide, petites portées, chiots morts, maladies etc. Des critères difficiles et à gérer et à prévoir. Difficile d'établir un budget prévisionnel dans ces conditions.

Les dépenses liées à l'élevage sont aussi importantes : Alimentation, soins, vaccins, géniteurs et génitrices à la retraite, déclarations de portées et inscriptions au LOF, infrastructures, frais d'expositions et autres certificats ou titres de travail etc.

Vous allez dire que je trace un portrait bien noir de cette activité, mais avant de vous lancer, raisonnez et calculez. Laissez de côté l'aspect affectif du passionné de chiens que vous êtes et qui vous pousse à vouloir devenir éleveur et rappelez-vous que vous devrez vivre de votre travail.

Raisonnez donc d'abord en tant que chef d'entreprise et financier. Conseils de pro : ayez une multi-activités dont l'élevage peut faire partie. Pension, éducation, alimentation et fournitures canines pourront vous permettre tout en ayant votre élevage de pouvoir compenser, financièrement parlant, les aléas et la concurrence sauvage.

- **Le métier de conseiller canin technicien spécialisé :**

Nous touchons là une toute autre partie. En France, la professionnalisation des activités liées à l'éducation et à la rééducation canine a démarrée il y a quelques années..

La demande : Elle est très importante et émane essentiellement des particuliers, dans 30 % des cas venant avec des chiens équilibrés et jeunes pour une demande d'éducation de base et à 70 % avec des chiens présentant des problèmes



comportementaux de diverses natures ou soucis divers : agressivité, peur, anxiété, fugue, rappel etc., l'ensemble de ce maîtres ayant un seul but : posséder un chien de compagnie équilibré, sociable et obéissant et non faire de la compétition ou une activité canine sportive quelconque.

L'offre : Elle provient essentiellement des Clubs d'éducation canine de type association loi 1901 affiliés ou non à la Société Centrale canine. Il s'agit donc de bénévoles ne pouvant consacrer que quelques heures à l'activité de leur club se situant bien souvent le samedi après midi, le dimanche matin et pour certains deux ou trois heures, un soir de semaine.

Chaque club, pour son plaisir et sa notoriété personnels a ses entraînements dans la discipline sportive qu'il aime (agility, ring, RCI etc.) avec par ailleurs d'excellents résultats dans ces disciplines sportives. Une fois ces entraînements sportifs accomplis, il reste très peu de temps à consacrer au chien du particulier et il n'est pas d'autres ressources que de tenter de travailler ces chiens dans des groupes pouvant aller jusqu'à 30 chiens.

Difficile de pouvoir gérer autant de chiens en même temps et de pouvoir conseiller autant de maîtres.

Les choses se compliquent quand en plus, il existe des chiens à problèmes dans le lot, quand ils sont acceptés par le club.

Certains clubs, selon nos clients, refusent même désormais les chiens de catégorie 1 et 2.

Le chien et le maître sont à chaque fois des personnalités et des sensibilités différentes qui doivent être travaillés de manière individuelle dans un premier temps pour obtenir des résultats de qualité.

Le travail de groupe ne peut-être envisagé qu'ensuite et jamais sur des groupes de plus de 5 chiens par éducateur.

Sans vouloir entrer dans la polémique des compétences (le client s'en charge très bien après expérience) la demande est très forte dans ce domaine. Le maître cherche un travail individualisé de qualité pour lui même et son compagnon et non un travail d'usine à "la va vite" dont le chien d'ailleurs subit les conséquences.

Quant 'il s'agit de chiens équilibrés, les maîtres veulent un travail de qualité, quant il s'agit d'un problème de comportement, ils veulent avoir en face d'eux un professionnel spécialisé et compétent et ils ont du mal à le trouver.

Vous vous rendrez compte rapidement, en faisant une petite étude marché, qu'il ya là un fabuleux travail à prendre, dont on peut vivre très bien sans autre activités annexes, contrairement à l'élevage seul, sous conditions d'être compétent.

- **Combien gagne un éducateur canin ?**

Comme signalé dans la question peut-on vivre des métiers du chien, il est préférable d'envisager de devenir conseiller canin technicien spécialisé professionnel indépendant.

Les structures qui embauchent des salariés sont peu nombreuses dans ce domaine. Beaucoup d'entre vous nous demandent une fourchette de salaire. Cela dépendra, de votre notoriété (qui ne s'acquiert pas du jour au lendemain), et de vos compétences.

La fourchette des salaires d'éducateur indépendant peut varier de 1800 Euros à 3500 euros mensuel net. Cette fourchette est donnée à titre indicatif.



Depuis une dizaine d'années environ, il est toutefois à noter que beaucoup d'éleveurs canins créent des centres d'éducation canine en activités annexes à leur élevage et recrutent pour cela des professionnels salariés.